



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête nationale logement 2020

Type d'opportunité : Reconduction d'enquête existante

Périodicité : Rééditée de manière irrégulière

Demandeurs : Service de la donnée et des études statistiques (Sdes), ministères de la Transition écologique et solidaire (MTES) et de la Cohésion territoriale (MCT)

Au cours de sa réunion du 6 juin 2018, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête nationale logement 2020.

L'enquête est d'initiative nationale. Elle ne répond à aucune directive européenne. Cette enquête se situe dans la lignée des enquêtes nationales logement, enquêtes de grande ampleur (de l'ordre de 33 000 ménages interrogés en moyenne) qui ont jusqu'à présent toujours été réalisées par l'Insee depuis 1955. Les trois dernières enquêtes datent de 2002, 2006 et 2013.

L'édition de 2020 est réalisée à la demande de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) du ministère de la Cohésion des territoires qui en assurerait le financement. La DHUP participerait désormais au financement des futures enquêtes de manière annuelle, répondant ainsi à la recommandation n°3 du rapport sur l'organisation du service statistique dans le domaine du logement de juin 2014 qui demandait d'envisager de sécuriser la réalisation de l'enquête logement.

Depuis la fin des années 2000, l'Insee a connu des difficultés à insérer l'enquête dans son programme de collecte, eu égard à la montée de la charge des enquêtes européennes. L'Insee et le Sdes envisagent d'utiliser à l'avenir d'autres modes de collecte (internet et téléphone) mobilisant moins le réseau des enquêteurs en complément du face-à-face, condition nécessaire à la réalisation de cette enquête par l'Insee. Toutefois, la conception du nouveau protocole de collecte en multimode ne sera pas finalisée pour 2020. Il a donc été décidé que le Sdes réalise l'édition 2020 de l'ENL en face-à-face en faisant appel à un prestataire privé. L'édition suivante, annoncée en 2022-2023, serait de nouveau réalisée par l'Insee, en co-maîtrise d'ouvrage avec le Sdes.

L'enquête vise à décrire très précisément les conditions de logement des ménages, permettre d'apprécier les effets des politiques du logement, évaluer les dépenses en logement des ménages. Les principaux thèmes abordés sont :

- les caractéristiques physiques du parc de logements (taille, confort sanitaire, chauffage, dépendances),
- la qualité de l'habitat : état du logement et de l'immeuble, bruit, exposition, localisation, environnement, voisinage, sécurité, équipements, utilisation d'énergies propres,...
- les modalités juridiques d'occupation du logement,
- les difficultés d'accès au logement, la solvabilité des ménages,
- les dépenses (loyers, charges locatives ou de copropriété, prix et financement des logements achetés récemment, remboursements d'emprunt des accédants, travaux) et les aides dont bénéficient les occupants,
- les ressources perçues par les membres du ménage,

- le patrimoine en logements des ménages,
- la mobilité résidentielle des ménages,
- l'opinion des ménages sur leur logement et leur désir éventuel d'en changer.

Elle permet notamment d'apporter des données de cadrage pour les autres sources et de calculer des loyers imputés pour le compte du logement. Dans un souci de continuité dans le temps, le questionnaire de 2020 sera proche de celui de 2013.

Le champ de l'enquête est constitué des logements ordinaires occupés à titre de résidence principale en France métropolitaine. L'unité statistique interrogée est le ménage qui rassemble l'ensemble des personnes résidant dans un logement qui est leur résidence principale. Les individus pourront être personnellement sollicités, s'ils sont hébergés faute de pouvoir disposer d'un logement personnel ou s'ils ont connu des épisodes sans domicile dans leur vie antérieure.

L'échantillon devrait porter sur un minimum de 17 000 ménages répondants, plus faible que celui des enquêtes précédentes (27 000 en 2013), mais qui reste important. Toutefois pour répondre à des besoins spécifiques et parce que l'analyse des situations marginales de logement rend nécessaire de retenir dans l'échantillon certaines catégories numériquement faibles, la réduction de l'échantillon pourrait être en partie compensée en sur-représentant des catégories de ménages (comme les plus modestes, les locataires, les accédants récents). Ce travail d'optimisation de l'échantillon sera facilité par l'utilisation de Fidéli en tant que base de sondage. Un groupe de travail associant l'Insee et le Sdes sera mis en place dès juin 2018 pour optimiser les sur-représentations en fonction des besoins et des informations disponibles dans la base de sondage.

La collecte de l'enquête sera réalisée par un prestataire privé. Un appel d'offre sera lancé en septembre 2018. Le prestataire sera désigné en décembre 2018. La collecte devrait démarrer en septembre 2019 et prendre fin en juillet 2020. Elle sera réalisée sous ordinateur (Capi) lors d'un entretien en face-à-face ; la durée prévue est de 60 minutes en moyenne.

Au niveau des instances de concertation, un comité de pilotage sera chargé de superviser les travaux de l'équipe projet en suivant les différentes étapes de réalisation de l'enquête. Il a été mis en place en mai 2018 et comprend des représentants du Sdes, de la DHUP, de la SDAG du CGDD et de la division logement de l'Insee.

Un comité d'utilisateurs se réunira de juin 2018 à décembre 2018 pour travailler sur le questionnaire. Il comprendra des représentants du Sdes, de l'Insee, des organismes utilisateurs de l'enquête et traditionnellement partenaires ainsi que des chercheurs. Il aura comme objectif de veiller à la continuité du questionnement avec l'enquête de 2013, mais également d'anticiper les éventuels changements imposés par l'utilisation du multimode dans la future enquête.

Un groupe de travail qui réunira des membres du Sdes et de l'unité des méthodes statistiques de l'Insee étudiera au 4^{ème} trimestre 2018 le plan de sondage.

En aval de la collecte un groupe d'exploitation sera constitué (septembre 2020) afin de valider les redressements.

La mise à disposition des données de collecte s'effectuera en deux phases :

- Mise à disposition de bases anonymisées provisoires aux membres du groupe d'exploitation pour validation.
- Mise à disposition de bases définitives anonymisées au réseau Quetelet et au CASD environ 12 mois après la fin de la collecte.

S'agissant du Sdes, un quatre pages sera publié au deuxième semestre 2021. Parallèlement, il coordonnera un ouvrage regroupant plusieurs articles notamment de contributeurs extérieurs.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour une période de deux ans, soit 2019 et 2020.